

## **Enjeux et déroulement de la formation Permis de conduire B filière AAC**

L'automobile est devenu un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail de loisir.

Rouler en sécurité et donc nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante de tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire et une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

### **Le déroulement de la formation**

#### **1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation**

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques, vos capacités cognitives en situation et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée soit sur un simulateur de conduite (durée 35 minutes environ), soit en voiture (durée 55 minutes environ).

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et de 13 heures minimum si vous désirez suivre votre apprentissage sur un véhicule muni d'une boîte de vitesses à embrayage automatique.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

## 5. Conduite accompagnée et conduite supervisée

### Pour la conduite supervisée :

La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée réservée aux personnes âgées d'au moins 18 ans inscrites aux catégories B ou BA du permis de conduire.

Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Il faut dans tous les cas être titulaire de l'ETG depuis moins de 5 ans et avoir réalisé un minimum de 20 leçons en boîte mécanique ou 13 leçons en boîte automatique.

L'élève et l'accompagnateur devront faire un bilan (rendez-vous préalable) avec un formateur avant d'obtenir l'attestation de fin de formation initiale.

L'accompagnateur (ou les accompagnateurs) doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans et ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation du permis de conduire durant les 5 dernières années.

Il doit également avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance

### La conduite anticipée :

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut :

- Être âgé de 15 ans ou plus ;
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- Avoir réussi le code de la route ;
- Avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite;
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- D'acquérir de l'expérience de conduite ;
- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans

En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;

-D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial. Le déroulement de la conduite accompagnée La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum.

## Le déroulement de l'épreuve théorique

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 16 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.  
Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle, certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.  
Il vous faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.

Le résultat vous est transmis par mail le lendemain.

Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après

A savoir : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

Aides éventuelles en cas de difficultés

Des séances ETG spécifiques peuvent être organisées par les candidats :

- sourds et malentendants
- présentant des difficultés particulières les empêchant de passer l'épreuve classique (un certificat médical sera nécessaire)
- non francophones (présentant de réelles difficultés de compréhension)
- en milieu carcéral

Nota : les demandes d'ETG pour les non francophones et les personnes handicapées DYS font l'objet d'une vérification particulière par le responsable de l'unité Éducation Routière afin de limiter d'éventuels abus.

Richard M&M - XXXXXXXXXXXX  
Date de naissance : XXXXX/XXXX

Or

Vous avez passé l'épreuve théorique générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue de Châtens d'E au 33000 BORDEAUX

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 39 sur 40

Avis FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
• L. Dispositions légales en matière de circulation routière	01
• C. Le conducteur	
• R. La route	
• U. Les autres usagers	
• D. Réglementation générale et divers	
• B. Les premiers secours	
• P. Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	
• M. Éléments mécaniques liés à la sécurité	
• S. Équipements de sécurité des véhicules	
• E. Régimes d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec un grand succès pour l'épreuve pratique

» et vous souhaitons

## Résultats

Le résultat de votre examen sera disponible dès le lendemain du passage de l'examen.  
Pour le consulter, connectez-vous à votre compte rendez-vous permis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire sera disponible sur le site.

**GOUVERNEMENT**  
Québec  
Transport

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE QUÉBÉCOISE**

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)**

**Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**  
Ce document peut servir de pièce d'identité pendant quatre mois à partir du 01/11/2023.

NOM DE LA PERSONNE : Séverin Séverin  
DATE DE NAISSANCE : 04/11/1983  
RÉSULTAT : Favorable

DATE DE L'EXAMEN : 01/11/2023  
CATEGORIE : A  
LIEU DE L'EXAMEN : 788 Route des Vallées, 78800, Saguenay (Québec)

**VOTRE RÉSULTAT**

Le candidat a réussi le programme d'essai prévu à l'article 84 de la Loi sur le permis de conduire. Le candidat a obtenu un capital initial de 6 points. Le candidat a obtenu un capital initial de 6 points. Le candidat a obtenu un capital initial de 6 points.

**RECOMMANDATIONS**

Le candidat doit présenter ce permis de conduire avec une pièce d'identité valide pendant quatre mois à compter de la date de l'examen.

Le candidat doit présenter ce permis de conduire avec une pièce d'identité valide pendant quatre mois à compter de la date de l'examen.

Votre CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Ce document est valable uniquement sur le territoire national.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Votre permis est un permis probatoire doté d'un capital initial de 6 points pendant 3 ans (ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC).